

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

CAHORS ET DÉP^t: Trois mois, 5 fr.; Six mois, 10 fr.; Un an, 16 fr.
HORS DU DÉP^t: — 6 fr.; — 11 fr.; — 20 fr.

CAHORS: L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Tous les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

De CAHORS à LIBOS				De LIBOS à CAHORS				De CAHORS à MONTAUBAN				De MONTAUBAN à CAHORS				De CAHORS à CAPDENAC				De CAPDENAC à CAHORS			
Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste		Omnibus		Poste	
CAHORS — D.	6 ^h 25	12 ^h 50	6 ^h 15	PARIS — D.	8 ^h 20	9 ^h 50	7 ^h 45	CAHORS — D.	4 ^h 41	10 ^h 22	5 ^h 25	TOULOUSE — D.	5 ^h 40	9 ^h 16	2 ^h 30	CAHORS — D.	7 ^h 40	5 ^h 16	PARIS — D.	8 ^h 20	9 ^h 50	7 ^h 45	
Mercuès	6 40	1 4	6 45	— Express	8 30	5 45	3 15	Sept-Ponts	4 53	10 32	5 38	BORDEAUX — D.	7 40	10 40	4 40	CAHORS — D.	7 40	5 16	CAHORS — D.	8 20	11 30	5 10	
Percey	6 52	1 16	6 27	BORDEAUX — D.	8 35	5 45	3 15	Chaurac	5 11	10 46	5 58	Arcambal	8 2	12 4	5 36	CAHORS — D.	8 12	5 45	Lamadeleine	8 11	12 18	5 35	
Laroche	7 4	1 23	6 35	M.-Libos — D.	8 35	3 18	9 7	Labenne	5 20	10 53	6 11	Vers	8 12	12 21	5 45	CAHORS — D.	8 21	5 53	Toirac	8 21	12 30	5 44	
Castelfranc	7 30	1 37	6 50	Fumel	8 42	3 30	9 19	Montpezat	5 31	11 3	6 25	Saint-Géry	8 21	12 38	5 53	CAHORS — D.	8 35	6 6	Montbrun	8 21	12 30	5 44	
Puy-l'Évêque	7 40	1 48	7 3	Soturac-Touzac	8 55	3 30	9 19	Borredon	5 45	11 16	6 42	Conduché	8 35	1 5	6 6	CAHORS — D.	8 43	6 13	Cajarc	8 34	12 52	5 59	
Duravel	7 49	2 6	7 21	Duravel	9 3	3 30	9 28	Albias	5 55	11 27	6 56	St-Cirq, halte	8 43	1 14	6 13	CAHORS — D.	8 57	6 23	Calvignac	8 40	1 6	6 10	
Soturac-Touzac	7 40	1 57	7 42	Puy-l'Évêque	9 11	3 30	9 28	Causade	6 5	14 36	7 8	St-Martin-Lab.	8 57	1 35	6 23	CAHORS — D.	9 5	1 44	St-Martin-Lab.	8 55	1 26	6 10	
Fumel	8 1	2 17	7 33	Castelfranc	9 26	4 3	9 52	Borredon	6 13	14 44	7 18	Cajarc	9 21	2 10	6 7	CAHORS — D.	9 21	2 10	St-Cirq, halte	9 4	1 37	6 32	
M.-Libos — A.	8 8	2 23	7 40	Luzech	9 38	4 16	10 5	Montpezat	6 22	11 52	7 28	Montbrun	9 33	2 24	6 58	CAHORS — D.	9 33	2 24	Conduché	9 12	1 55	6 39	
BORDEAUX — A.	3 51	8 11	4 45	Parnac	9 47	4 26	10 15	Labenne	6 39	12 7	7 45	Toirac	9 44	2 45	7 8	CAHORS — D.	9 58	3 10	Vers	9 35	2 35	7 1	
PARIS — A.	11 46	4 37	2 48	Mercuès	9 58	4 38	10 26	Cieurac	9 18	11 56	5 54	Lamadeleine	9 58	3 10	7 21	CAHORS — D.	10 12	3 27	Arcambal	9 45	2 56	7 13	
				CAHORS — A.	10 10	4 56	10 43	BORDEAUX — A.	10 40	6 05	» »	CAPDENAC — A.	10 12	3 27	7 33	CAHORS — D.	11 46	» »	Cabessut, halte	9 57	3 10	7 25	
								TOULOUSE — A.	8 46	1 45	8 57	PARIS — A.	11 46	» »	» »	CAHORS — A.	10 6	3 20	CAHORS — A.	10 6	3 20	7 31	

Cahors, le 6 Septembre

ŒUVRE NÉCESSAIRE

Quelques semaines à peine nous séparent de la rentrée des Chambres qui aura probablement lieu dans la première quinzaine du mois prochain.

Tout le monde se préoccupe à ce propos d'une foule de questions dont nous sommes loin de contester l'importance, mais dont la solution peut être ajournée sans que pour cela les intérêts du pays et de la République soient lésés ou compromis.

Malheureusement la situation est telle en ce moment que les préoccupations de la politique militante priment toutes les autres considérations et que les meilleurs esprits eux-mêmes se laissent emporter par le courant et sacrifient les réformes utiles, nécessaires, aux exigences de la vie parlementaire.

Ainsi, par exemple, on discute avec ardeur, en ce moment dans certaine presse, s'il n'y aurait pas avantage à soulever une crise ministérielle, c'est-à-dire à remplacer le cabinet actuel par des hommes représentant une politique plus modérée.

Nous l'avons dit maintes fois et nous le redisons, dans la situation actuelle du pays, la politique doit être reléguée au second plan ; ce qui doit avant toutes choses préoccuper les gouvernants, ce sont les questions d'affaires, questions financières et économiques, organisation du travail et du crédit, réforme et réduction des impôts etc. ; le programme est chargé et intéressant.

Les crises ministérielles et gouvernementales, quelles qu'en soient l'origine et la

cause, produisent toujours un effet déplorable, car elles ont pour résultat de paralyser les affaires, d'ébranler la confiance et de décourager l'opinion publique qui n'entend rien aux finasseries et aux roueries de la vie parlementaire.

Qu'importe au pays qu'il soit gouverné par des hommes appartenant à telle ou telle nuance de la majorité républicaine, pourvu qu'il jouisse de la sécurité, qu'il travaille, qu'il produise, qu'il puisse s'occuper en paix de ses affaires.

Parmi les questions qui le préoccupent le plus en ce moment, il convient de placer en premier lieu les questions financières qui touchent à ses intérêts immédiats.

Dès les premières séances qui suivront la rentrée, il faudra s'occuper du budget de 1889, car il est nécessaire qu'il soit voté avant la fin de l'année si l'on ne veut pas être obligé de recourir à l'expédient regrettable des douzièmes provisoires ; or, la commission du budget ne nous semble pas faire preuve d'une suffisante activité, car elle n'a pas encore repris ses réunions habituelles, et cependant son travail est peu avancé, c'est à peine si elle a examiné les budgets spéciaux de deux ou trois ministères, tâche qui ne soulève ordinairement aucune difficulté. Mais les points litigieux sont nombreux et de nature à donner lieu à d'ardentes controverses. Le projet du ministre des finances, battu en brèche par la commission rencontrera dans son sein une opposition d'autant plus vive qu'il est en augmentation sur les budgets précédents et que l'on reconnaît de plus en plus la nécessité de réaliser des économies.

Où les trouver, ces économies ! Telle est la question que l'on se pose et à laquelle

personne ne veut répondre, parce que personne ne veut prendre l'initiative de certaines réformes reconnues nécessaires, mais que l'on ajourne dans la crainte de mécontenter quelques intéressés.

Et pendant ce temps c'est le public qui paie de son argent les conséquences de cette faiblesse, de ce manque d'énergie.

Des économies, on en peut réaliser d'importantes ; on peut alléger le budget en supprimant dans l'administration les rouages inutiles, les sinécures, les cumuls, les gros traitements.

C'est dans l'arbre touffu des privilèges qu'il faut porter la cognée ; c'est là qu'il faut tailler, rogner, si l'on veut équilibrer le budget et mettre un terme à une foule d'abus criants.

Depuis nombre d'années, les conseils généraux ont émis des vœux dans ce sens. Le gouvernement ne ferait donc qu'obtempérer au désir du pays en entrant résolument dans cette voie.

* *

La Guerre par l'Italie

Le Siècle publie une conversation qu'un de ses amis, qui voyage, dit-il, en Allemagne, a eue, à Berlin, le 23 août dernier, avec un haut fonctionnaire de ce pays, bien placé pour connaître la pensée de M. Bismarck.

Voici, textuellement, les déclarations de ce personnage, qui paraissent appelées à produire une grande et légitime émotion :

Après Iéna, nous avons su préparer notre revanche sans en parler. Depuis 1871, nous nous préparons à empêcher votre revanche, dont vous parlez trop.

Vos discordes antipatriotiques nous ont conti-

— Ecoutez bien ceci. Je vous dois deux mille francs, car je veux vous rembourser complètement de vos dépenses. Voulez-vous au lieu de deux mille francs en toucher six mille, sans compter ce que vous trouverez dans la maison en fait d'or et de bijoux, et sans avoir besoin de partager avec personne ; songez-y, c'est une fortune pour vous ?

— Je le sais bien, murmura-t-il, mais sapsristi, c'est dur !

— On ne fait pas d'omelette sans casser des œufs, dit Felitz Oyandi d'une voix insinuante ; on ne trouve pas deux fois dans la vie pareille occasion de fortune.

— C'est oui ou non que je demande, reprit le Mayor.

— Quand me donnerez-vous les six mille francs ?

— Tout de suite.

— Eh bien ! oui, mais à une condition, dit le bandit.

— Laquelle ?

— Vous me donnerez vos armes ?

— Ah ! vous vous méfiez de moi ?

— Je ne dis pas cela, mais il est bon de prendre ses précautions.

— Je ne vous donnerai pas mes revolvers, mais je ferai mieux, je vous donnerai les tonnerres tout chargés.

— Pourquoi pas les revolvers ?

— Parce que j'aurai peut-être besoin de les tenir à la main, pour intimider notre homme.

— Après cela, dès que j'aurai les tonnerres, et votre poignard ?

— Le voici ; et voici les tonnerres, ajouta-t-il en sortant des revolvers de la poche de côté de son habit, et enlevant les tonnerres, vous voyez

nuellement aidés, ainsi que votre ignorance de vos réels besoins économiques.

Au lieu de grouper contre notre Zollverein germanique les efforts du commerce méditerranéen, pour parvenir ensuite à unifier politiquement les races méditerranéennes, comme l'ont fait List et Bismarck pour toutes les races de la Germanie, vous nous avez laissés vous pousser à éparpiller vos forces de terre et de mer dans toutes les directions, hors de France, dans les pays où nous avons besoin de pouvoir nous enrichir pacifiquement aux frais de votre budget national. Nous avons su faire éparpiller de même votre argent partout ailleurs que chez vous-mêmes, où vous ne pouvez pas seulement songer à discuter les projets de grands travaux dits « projets Freycinet », alors que déjà nous travaillons au grand canal allemand de la mer du Nord à la Baltique.

Qui plus est, nous avons su, par nos influences dominatrices sur votre Bourse, vous faire fournir l'argent nécessaire aux dépenses militaires de l'Italie, comme, d'ailleurs, jadis, vous avez fourni l'argent nécessaire au percement de l'isthme de Suez au profit des anglais, comme vous fournissez l'argent nécessaire au percement de l'isthme de Panama au profit de l'Amérique du nord. Pendant ce temps, vous manquez d'argent en France pour payer les instituteurs de vos enfants, et vous vous endettez inutilement jusqu'à la folie en vous obstinant à préparer, pour 1889, une exposition républicaine, que nous ne voulons pas permettre, une exposition républicaine dont la nouvelle a suffi pour nécessiter et former la quintuple alliance conservatrice d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie, d'Italie, de Russie et d'Angleterre ; oui, d'Angleterre et de Russie, vous allez vous en apercevoir : l'Italie vous en fournira l'occasion.

Lorsque le prince de Bismarck, notre immortel grand chancelier, vous offrit la Tunisie, il l'avait déjà offerte aux Italiens, sachant bien qu'ils n'avaient pas les moyens de la prendre, et voulant préparer ce que, du reste, vous avez perpétré. Quand, ensuite, arriva la nouvelle de vos projets d'occupation, le brave Cairoli courut chez le duc de Noailles, et l'interrogea naïvement. Noailles, qui ne savait rien, comme toujours, jura ses grands dieux que jamais la France n'occuperait Tunis. Cairoli, le

que je suis maintenant à votre merci.

— Je n'en abuserai pas, dit le bandit, complètement rassuré par l'abandon fait par le Mayor ; et l'argent ? ajouta-t-il.

Le Mayor ouvrit son portefeuille, prit plusieurs billets de banque et les présenta à Caboulot.

— Comptez, lui dit-il.

— Il y en a deux de trop, dit-il après avoir compté.

— C'est pour les remords, dit en riant le Mayor.

— Merci, mon maître, dit le bandit ; peut-être êtes-vous le diable, mais si vous ne l'êtes pas, vous êtes à coup sûr un de ses plus proches parents.

— Peut-être, répondit le Mayor en riant ; voulez-vous que je retourne mes poches ?

— C'est inutile, depuis que nous sommes ensemble, j'ai eu le temps de m'assurer que vous ne pouviez pas avoir d'autres armes, et que M. Romieux lui, n'en avait pas.

— Maintenant, comment ferez-vous pour tenir votre promesse ?

— Soyez tranquille, monsieur ; cela me regarde.

— Comme il vous plaira ; le principal pour moi, c'est que vous ne me trompiez pas.

— Vous avez ma parole, monsieur.

— C'est juste ; partons-nous ?

— Oui, et cette fois pour tout de bon.

Sur ces derniers mots, ils se remirent en marche. La nuit était sombre, nous l'avons dit, à cause de l'absence de la lune, mais elle n'était pas positivement obscure, elle avait, grâce à la lueur mélancolique qui tombe des étoiles, selon l'expression d'un poète, une espèce de transparence qui permettait de distinguer assez nettement les objets,

185 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

XI

CE QUI SE PASSA DANS LA MAISON DES VOLEURS, DE QUELLE FAÇON GÉNÉREUSE LE MAYOR ET SON AMI S'ACQUITTÈRENT ENVERS LEURS FIDÈLES ASSOCIÉS, ET CE QUI S'ENSUIVIT.

— C'est juste ; mais, bah ! un de plus, un de moins, cela ne signifie pas grand-chose. Nous sommes six gaillards solides et résolus contre un seul homme. Si brave et si fort qu'il soit, nous en viendrons à bout.

— En route !

— Encore un instant ; avez-vous des chansons ?

— Il doit y en avoir dans les poches de la voiture.

— Mettez-les avant de descendre.

Le Mayor et son ami se chaussèrent de chaussons pardessus leurs bottes, Caboulot avait déjà mis les siens.

Cela fait, ils descendirent doucement de la voiture qui, sur un signe de Mayor, partit bon train.

un pauvre homme, fut l'écho fidèle de Noailles à Monte-Citorio. Le lendemain notre grand chancelier se mit à table, radieux; la poire était mûre: appelez-la une pomme de discorde, si cela vous convient mieux.

Sur les conseils de M. le prince de Bismarck, l'Italie ne reconnut pas le fait accompli au Bardo; seule, entre toutes les autres puissances, elle déclara vouloir maintenir dans le *statu quo* la situation diplomatique de ses agents et de ses nationaux en Tunisie. De fait, et toujours sur les conseils de notre homme d'Etat, l'Italie a si bien maintenu cette situation acquise que c'est sa colonie et non pas la colonie française qui est la maîtresse commerciale des pays tunisiens. C'est si vrai que nous, allemands, nous vous mettons au défi de supprimer les douanes entre la Tunisie, l'Algérie et la France, parce que l'Italie seule (et un peu l'Espagne) en profiterait, c'est-à-dire l'Allemagne, puisque nous sommes les dispensateurs, les maîtres des résultats de tout le commerce italien.

Eh bien! c'est la Tunisie qui va mettre le feu aux poudres. Le grave incident consulaire de Florence n'est pas vidé; quoi qu'en dise votre presse étourdie, inconsciente de ses impairs, cet incident va se reprendre officiellement. Il sera l'objet d'un paragraphe à sensation dans le prochain troisième billet doux qu'enverra M. Crispi à M. Goblet, sur le modèle du billet que notre grand chancelier envoya, il y a trois ans, à lord Granville. Assan, Massouah, Zoulah coûtent aux italiens Dogali, Arkiko, Saganeiti et bien d'autres cruelles mésaventures: c'est vrai et malheureux; mais à nous, allemands, peu nous importe si les conséquences peuvent nous servir. Or, l'essentiel est que les notes échangées à propos de Massouah rouvrent la question du *statu quo* de la situation diplomatique des agents et des nationaux italiens en Tunisie. Cette question est ouverte aujourd'hui, vous le savez.

Donc, le nouveau consul de la République française à Florence ne devra pas s'étonner si bientôt le gouvernement italien exige officiellement la liquidation de la succession tunisienne, mise de force et provisoirement sous scellés italiens par l'ex-préteur florentin Tosini, déjà récompensé par l'Italie, alors que la France a eu la faiblesse de disgracier et de changer son consul.

Voilà, sans autre mystère, le mot d'ordre reçu par M. Crispi. Voilà pourquoi la flotte italienne va demain se mettre en route pour Céphalonie, dans les îles Ioniennes, avec six mois de charbon, de vivres et de matériel dans ses soutes et ses cales, prête aussi bien pour la Tunisie que pour la Tripolitaine, sous prétexte d'une excursion levantine.

Crispi part ce soir. Suivez-le; vous m'en direz des nouvelles! Mais pressez-vous et munissez-vous de forces robustes pour voyager. Il part directement pour Monza; ensuite il ira à Forlì, à Turin, à Naples, puis à Castellamare. Là vous trouverez notre empereur et toute la flotte anglaise, protectrice, avec l'Italie et nous du *statu quo* méditerranéen.

INFORMATIONS

Pendant que les plus graves événements se préparent à l'extérieur contre nous, les grèves multiplient en France sous l'instigation de nos ennemis. Voici les dernières nouvelles:

Vigeois, 4 septembre.

Les ouvriers attendent, paraît-il, des secours de divers côtés. Une quinzaine continuent à travailler.

même à une certaine distance, et plus que suffisamment pour se diriger avec sûreté.

Les trois hommes marchaient en file sur le bord du sentier pour être moins en vue, et ils emboîtaient autant que possible leurs pas les uns dans les autres.

Caboulot marchait en avant, Felitz Oyandi venait ensuite à une distance de quatre ou cinq pas, le Mayor formait l'arrière-garde.

Tout en marchant, il avait tour à tour sorti ses révolvers de son habit et s'était livré sur eux à un mystérieux travail, qui certainement aurait fort intrigué l'intelligent Caboulot, s'il avait pu l'apercevoir.

Puis, il avait réintégré ses armes, dans la poche de côté de son habit.

Quelques minutes suffirent aux trois hommes pour atteindre la maison.

Depuis quelques instants, ils ne redoutaient plus d'être aperçus de la route, le sentier qu'ils suivaient, s'infléchissait peu à peu de façon à former presque une inclinaison de quarante cinq degrés; de plus, les blés étaient hauts, de sorte que les trois rôdeurs étaient complètement invisibles.

Arrivé à dix pas à peine de la maison, Caboulot fit un brusque crochet et pénétra dans une remise comme on en rencontre tant en plaine sur les terrains giboyeux.

Cette remise, assez étendue, était bordée de buissons très fourrés, et composée à l'intérieur d'arbres de haute futaie.

Là se trouvaient réunis et couchés sur le sol les quatre bandits annoncés par Caboulot.

A l'arrivée des trois hommes, dont ils avaient guetté la venue, ils se levèrent et se réunirent en

Le tambour vient de passer pour la paie de demain. Certains ouvriers pensent que c'est un moyen d'intimidation, car on les avisera que s'ils ne reprennent pas le travail de suite, ils seront remplacés.

Une bande de grévistes, hommes et femmes, qu'on avait annoncé comme venant d'Estivaux, n'est pas encore arrivée. Julien Godet est dans cette localité.

Un détachement du 63^e de ligne campe toujours ici. Le capitaine de gendarmerie vient d'arriver.

On écrit de Mareuil (Dordogne).

La 23^e division d'infanterie, appartenant au 12^e corps d'armée dont le chef-lieu est à Limoges, qui faisait actuellement des manœuvres de division du côté de Mareuil, vient de les suspendre à cause de la grève des ouvriers du chemin de fer de Limoges à Brive.

Anancy, 4 septembre.

Une grève vient d'éclater sur les chantiers des travaux de construction des nouveaux casernements. Les terrassiers et les maçons ont abandonné leur travail. Sur 160 ouvriers, une vingtaine environ ont refusé de se mettre en grève.

Pau, 4 septembre

Une certaine agitation règne ici parmi les ouvriers boulangers, qui désirent obtenir une augmentation de salaire et une diminution des heures de travail.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

CONSEIL GÉNÉRAL DU LOT

Compte-rendu officiel

Séance du 23 août 1888

Présidence de M. Cambres, président

La séance est ouverte à 2 heures 1/4.

Sont présents tous les membres du Conseil, à l'exception de M. Roques, excusé.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. Calmon, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté par le Conseil.

M. le président donne lecture des vœux ci-après:

1^o Les soussignés émettent le vœu que la compagnie d'Orléans reçoive à destination pour Paris, les châtaignes vertes, aux mêmes conditions que toutes les denrées marchandes allant du midi aux Halles. Signés: Rozières, Pauliac, de Verninac, Delport, Faurie, Vival;

2^o Les soussignés émettent de nouveau le vœu que la compagnie d'Orléans veuille bien tenir sérieusement compte des demandes et des plaintes si souvent répétées et formulées par les habitants de l'arrondissement de Figeac et par tous ceux qui fréquentent les foires si importantes de Figeac, Bagnac, Gramat, Maure, Aurillac et Rodez, et organise, sur la ligne de Capdenac à Cahors, au lieu et place du train qui part de Capdenac à 5 heures du soir, un train de voyageurs qui ne quitterait cette dernière station que vers huit heures du soir, après le départ de tous les trains venant de Figeac, Aurillac, Rodez et Villefranche. — Signé: Vival, de Verninac, Pauliac, Rozières, Delport, Faurie, Béral, Relhié, Duphénéux, Talou, Lachière et Pradines;

3^o Les soussignés émettent le vœu que les com-

mes outils?

— Les voici, dit la Gouape en lui tendant un trousseau de fausses clefs.

— Bon! fit Caboulot en prenant le trousseau. Maintenant, mes petits agneaux il ne s'agit pas de blaguer; il faut y aller carrément, et que cela ne fasse pas un pli. Vous vous souvenez du plan que je vous ai communiqué; il s'agit de l'exécuter en douceur et sans faute d'orthographe. Est-ce convenu?

— C'est dit, répondirent-ils.

— Bien. Qu'est-ce qu'il y a de nouveau?

— Rien du tout, reprit la Gouape; depuis qu'ils sont arrivés, ni vu, ni connu.

— Es-tu entré dans la turne?

— Pas si simple! Tu me l'avais défendu. Pour être esbrouffé par toi; non merci, je sors d'en prendre!

— Tu as bien fait. Laisse voir un peu; je vais faire une ronde. C'est l'affaire de cinq minutes.

— Vas-y donc, gourmand, dit la Gouape en riant; l'es un malin, toi, t'aimes l'ouvrage bien faite.

— Un peu, mon neveu; c'est pour cela que je vais reluquer cette peaulle, répondit Caboulot sur le même ton.

Et sans prendre autrement congé, le bandit quitta la remise.

Le Mayor consulta sa montre.

— Hum! dit-il, trois heures moins le quart.

— Il n'y a pas de soin, fit la Gouape, il ne fait pas jour avant quatre heures et demie, et puis, à cette époque de l'année, ces feignants de paysans n'ont rien à faire dans leurs chaups, ils n'y viennent pas avant sept ou huit heures.

— Dix minutes s'écoulaient, le Mayor commen-

tes de Figeac et de Tauriac soient autorisées à planter du tabac et que M. le ministre des finances, tout en conservant au département du Lot la même quantité de tabac à priser qui lui est concédée à ce jour, accorde le droit aux habitants des communes situées dans les vallées de la Dordogne du Lot et du Célé le droit de planter du tabac à fumer. — Signé: Vival, Béral, de Verninac, Talou, Relhié, Pradines, Lachière et Duphénéux;

4^o Le Conseil général,

Considérant que l'exécution du tunnel de Lavercantière a rencontré les plus grandes difficultés;

Considérant qu'à la suite de son achèvement, l'honorable ingénieur, M. Couvrat-Desvergne, a reçu une récompense due à ses services;

Considérant que M. Leroy, chef de section, a été directement attaché pendant six ans à l'exécution de ces difficiles travaux;

Emet le vœu que le gouvernement accorde à M. Leroy la même récompense. — Signé: baron Dufour, Cuniac, comte de Turenne, Mayzen, Bouyé, comte Murat.

Tous ces vœux sont renvoyés à la commission des vœux.

M. le président propose de procéder à la formation de la commission départementale et de nommer sept membres comme l'année précédente.

Le dépouillement du scrutin amène le résultat suivant:

Votants, 27. — Majorité absolue, 14.

Ont obtenu:

MM. Brugalières, 18 voix; Pradines, 18; Duphénéux, 17; Calmon, 15; Deloncle, 15; Rozières, 14; Vival, 13; Relhié, 13; Mayzen, 11; de Lamaze, 10; Cuniac, 9; Roques, 8; Vayssié, 6; Lachière, 1; Talou, 1.

MM. Brugalières, Pradines, Duphénéux, Calmon, Deloncle et Rozières, ayant seuls obtenu la majorité absolue des suffrages, sont proclamés membres de la commission départementale.

La séance est suspendue.

Reprise de la séance à 3 heures 1/2.

Il est procédé à un second tour de scrutin pour la nomination d'un septième membre de cette commission. Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant:

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne 27.

Bulletin blanc..... 1

Ont obtenu:

MM. Relhié..... 25 voix

Vival..... 1

M. Relhié est, en conséquence, proclamé membre de la Commission départementale.

M. Calmeilles demande la parole et s'exprime en ces termes:

Messieurs,

J'avais l'intention de vous faire un rapport détaillé au sujet de la façon dont se sont déivrés, cette année, les permis de culture dans l'arrondissement de Gourdon.

Mais, confiant pour l'avenir dans une nouvelle administration qui ne s'inspirera que de la loi et de la justice, je me bornerai à vous exposer quelques-unes des raisons qui m'ont empêché de signer la répartition.

D'abord, c'est qu'outre les abus graves qui ont encore présidé à cette répartition, des suppressions totales de culture ont été prononcées. Et pour quelles causes? Parce que, a dit M. le sous-préfet, au sein de la commission, on lui a rapporté que certains de ces planteurs étaient hostiles au gouvernement de la République et que

d'autres avaient déblatéré contre lui et son administration.

Je me suis élevé contre ces suppressions, au nombre de 14, sachant que les propriétaires — que je connais — sont, contrairement à ce qui a été rapporté à M. le sous-préfet, profondément respectueux du gouvernement et dignes, à tous égards, de la bienveillance de l'administration.

La mesure qui les a atteints est donc injuste et peu digne d'une commission qui tient à cœur les intérêts des planteurs.

On a supprimé la culture de M. Larnaudie, maire de Dégagnac, parce que M. Larnaudie était accusé d'avoir excité les populations de cette commune à faire des démonstrations violentes à Gourdon contre le sous-préfet. Ayant alors demandé à M. le sous-préfet s'il avait un rapport établissant ces faits et lui permettant de poursuivre comme il le pouvait des faits de nature aussi grave, ce fonctionnaire a répondu qu'on le lui avait dit.

J'ai questionné plus tard M. Larnaudie qui a donné le démenti le plus formel.

M. Maleville, maire de St-Cirq-Madelon, a vu également sa culture supprimée. M. le sous-préfet a déclaré à la commission qu'il l'avait ainsi traité parce qu'on lui avait rapporté qu'il s'était exprimé violemment contre les actes de l'administration et que, de plus, M. Maleville avait fait un rapport contre lui au sujet d'une question de pêche.

Je ne veux citer que ces deux faits; vous les trouverez suffisants, je l'espère, pour juger si, en présence de tels procédés, il était possible au conseiller général, délégué par vous, d'apposer sa signature au bas du document renfermant de tels actes, et, par cela même, les approuver.

COMMISSION DES PERMIS DE CULTURE DES TABACS

M. le président dit qu'il va être procédé à la nomination d'un membre par arrondissement pour faire partie de la commission de répartition des permis de culture de tabacs.

Il est procédé à la nomination du membre de la commission pour l'arrondissement de Cahors.

Le dépouillement du scrutin amène le résultat ci-après:

Bulletins trouvés dans l'urne..... 27

Bulletin blanc..... 1

Majorité absolue..... 14

Ont obtenu:

MM. Roques..... 14 voix

Talou..... 12 »

M. Roques, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, est proclamé membre de la commission des permis de culture pour l'arrondissement de Cahors.

Il est procédé à la nomination du membre de la commission pour l'arrondissement de Figeac.

Bulletins trouvés dans l'urne.... 27

Majorité absolue..... 14

Ont obtenu:

MM. Rozières..... 14 voix

Vival..... 13 »

En conséquence, M. Rozières est proclamé membre de la commission pour l'arrondissement de Figeac.

Il est procédé enfin à la nomination du membre de la commission pour l'arrondissement de Gourdon.

Le dépouillement du scrutin donne le résultat suivant:

Votants..... 27

Majorité absolue..... 14

Ont obtenu:

cait à s'impatienter, lorsque Caboulot reparut.

— Je ne sais pas si j'ai bien fait d'aller voir dit-il.

— Est-ce qu'ils ne sont pas couchés? demanda vivement le Mayor.

— Je vous crois qu'ils ne sont pas couchés, di- envieu de l'être; ils sont dans leur salle à manger, où ils gobichonnent, que c'est un bonheur, quoi!

— Mort diable! voilà qui est contrariant, s'écria le Mayor; est-ce que la détonation des revolvers s'entendrait de la route?

— Non, c'est trop loin. Faut brusquer l'attaque; les bloquer dans la salle à manger pour qu'ils ne puissent pas aller chercher des armes; on jouera du *surin*, on ne tirera qu'à la dernière extrémité, à moins que vous préférerez remettre la partie à une autre nuit? ajouta Caboulot en s'adressant au Mayor.

— Non, dit nettement celui-ci; puisque nous sommes ici, finissons-en tout de suite.

— Bon! alors c'est dit; allons-y, camaros, et flanchons pas.

— Il n'y a pas de soin! répondit la Gouape, au nom des autres; cristi! il va y avoir de l'amuse, nous allons rigoler.

— Maintenant, mets une sourdine à ton galou- bet, si tu ne veux pas que je te casse la margou- lette; en route!

Les bandits quittèrent alors la remise et se dirigèrent à pas de loup vers la maison.

Pendant que sous la remise avait lieu ce sinistre conciliabule, disons ce qui se passait dans la mai- son.

GUSTAVE AIMARD

(A suivre).

MM. Calmeilles..... 15 voix
Faurie..... 12 »
M. Calmeilles, est, en conséquence, proclamé membre de la commission de répartition des permis de culture pour l'arrondissement de Gourdon. La séance est levée.

Manufactures de l'Etat. — M. Poggol, contrôleur de culture à la direction de Cahors, est nommé contrôleur principal de culture et magasin à St-Cyprien.

M. Charson, vérificateur de culture de 2e classe à la direction de Marseille (département de Vaucluse), est nommé vérificateur de 1re classe, f. f. de contrôleur à la direction de Cahors.

M. de Quélen, contrôleur de culture à la direction de Cahors, est nommé contrôleur de culture à la même direction avec augmentation de grade.

Brayton, vérificateur (4e classe) à la direction de Cahors, est nommé vérificateur (4e classe) à l'inspection de Vesoul.

Conseil général. — Dans la salle du Conseil général, on a installé quatre porte-manteaux qui ont l'aspect d'un véritable monument. Ils ont coûté 260 francs, soit 65 francs pièce.

C'est un peu cher, dit le Republicain, pour remettre les chapeaux et les pardessus de vingt-neuf conseillers généraux, et l'on dit que les finances départementales ne sont pas prospères!

Ecole normale de filles. — Mme Pourcelle, chargée du service de l'économat à l'école normale de Cahors, est chargée du même service à l'école normale de Montauban, en remplacement de Mlle Bidault.

Mlle Delrieu, chargée du service de l'économat à l'école normale de St-Etienne, est chargée du même service à l'école normale de Cahors, en remplacement de Mme Pourcelle.

Intendance. — M. de Freycinet, sur la proposition du directeur des services administratifs, vient de prendre la mesure suivante :

Comme il importe de faciliter le recrutement des fonctionnaires de l'intendance destinés à être employés à titre auxiliaire en campagne, les officiers en instance de retraite, du grade de capitaine à celui de lieutenant-colonel, qui aspirent à ces emplois et qui justifient d'aptitudes suffisantes, seront détachés pendant deux mois dans les bureaux de sous-intendance avant d'être rayés des contrôles de l'armée.

La même faveur sera accordée à des officiers d'administration de première classe ou principaux retraités qui auront été proposés par l'inspection générale avant la cessation de l'activité.

Une circulaire. — Le ministre de l'intérieur vient d'adresser aux préfets une circulaire relative à l'application du décret du 4 juin dernier sur les conditions d'admission des Sociétés d'ouvriers aux adjudications de l'Etat :

Trois avantages, dit le ministre, sont offerts à ces Sociétés :

1° Dispense du cautionnement pour les travaux ou fournitures d'une valeur inférieure à 50,000 francs;

2° Droit de préférences à égalité de rabais sur une soumission d'entrepreneur ou de fournisseur (article 8);

3° Droit à des acomptes, payables par quinzaine (article 6);

Pour profiter de ces conditions avantageuses, les Sociétés d'ouvriers doivent produire, préalablement la liste nominative de leurs membres, leur acte de Société et des certificats délivrés aux sociétaires qui seront spécialement délégués pour diriger l'exécution de l'entreprise.

Les préfets sont invités, en conséquence, à exiger l'exécution de ces prescriptions.

Le 7me de ligne fera sa rentrée à Cahors vendredi matin. Les renseignements qui nous arrivent de toutes parts, nous montrent que notre brave régiment a supporté, dans d'excellentes conditions, les fatigues de cette quinzaine de manœuvres et a su maintenir, en face du 11e, sa vieille réputation de troupe d'élite.

Le général Vincendon, qui a assisté à la prise de Montdormer, a été, nous dit-on, frappé de la brillante allure de notre régiment et a, à plusieurs reprises, témoigné sa satisfaction au colonel Combarieu.

Société des Etudes. — Lundi soir, la Société des Etudes du Lot a tenu une séance extraordinaire, sous la présidence de M. François Cangardel.

M. Baudel, proviseur du lycée d'Albi, a lu un chapitre des plus intéressants de son histoire de l'Ecole centrale de Cahors. A l'aide de documents empruntés aux archives départementales, M. Baudel a reconstitué cette page de l'époque révolutionnaire et a montré quel zèle les adm-

nistrations locales mettaient alors à la vulgarisation de l'enseignement.

Sur la proposition de M. Paul Armand, la Société a émis le vœu que le nom de Guillaume Rouziès soit donné à l'avenue nouvelle qui, à Cabessut, passe devant l'école normale de filles et va de la rue des Jacobins à la place de la Croix. M. Guillaume Rouziès est un des organisateurs de l'Ecole centrale; c'est lui qui a créé notre bibliothèque municipale; c'est à lui enfin que l'on doit l'initiative de la plantation du tabac dans notre département. Cet immense service rendu à notre pays suffirait pour mériter le témoignage de reconnaissance que sollicite, du Conseil municipal, la Société des Etudes. Ajoutons que Guillaume Rouziès habitait à Cabessut, dans la maison qui a appartenu plus tard au représentant Labrousse et qui se trouve à quelques pas de la voie qu'il est question d'appeler de son nom. C'est là qu'il est mort en 1805. Il était né, à Martel, en 1743.

Acte de prohié. — Le jeune Arthur Becqué, âgé de 7 ans, demeurant chez ses parents, à Toulouse, a trouvé sur la voie publique deux valeurs qu'il a déposées immédiatement au bureau de police, où elles ont été réclamées par M. Aldhui, instituteur à Roques.

Arrestation. — Le nommé Louis Charles Cousin, originaire de Valonne, arrondissement de Montbéliard (Doubs), repris de justice, a été arrêté sous l'inculpation de mendicité, avec menaces et outrages aux agents de la force publique dans l'exercice de leurs fonctions.

Chemin de fer de Cahors à Brive. — Voici quelques renseignements sur les travaux du chemin de fer de Cahors à Brive, actuellement en construction.

Aux environs de Cahors, il ne reste plus à exécuter que des murs de soutènement au raccordement de cette ligne avec celle de Libos.

Dans la région de Mercuès, les travaux de parachèvement sont aujourd'hui très avancés. Quant au viaduc de Calamane, il sera fini dans le courant de l'année.

On travaille activement au tunnel de Roques qui traverse la faite séparatif des bassins du Lot et de la Dordogne; on met la dernière main au fameux souterrain de Marot; on a relevé l'éboulement du souterrain des Cabanes; enfin, dans les parages de Gourdon, les maçonneries sont en bonne voie et les terrassements seront terminés dans les premiers mois de l'année prochaine.

Le souterrain de Lamothe-Fénelon est complètement percé au-delà jusqu'à Cazoutès, tous les terrassements et ouvrages d'art sont achevés. De Cazoutès à Souillac, la voie est prête à être livrée à la Compagnie d'Orléans. Au delà jusqu'à Brive, la construction est très avancée.

Aux termes des conventions de 1883, c'est la Compagnie d'Orléans qui est chargée de la superstructure de cette ligne.

La sténographie. — Nous venons de recevoir le dernier numéro de l'Instituteur-sténographe, organe de la Société française de Sténographie de Paris, dont le secrétaire général est notre compatriote, M. René Fourès.

Nous y lisons, sous sa signature, un long et remarquable travail, dans lequel il analyse les diverses méthodes d'écriture abrégée et établit les principes de la science graphique.

« La sténographie, telle que nous la comprenons, y est-il dit, est une véritable écriture beaucoup plus rapide que celle dont on s'est servi jusqu'ici. »

A propos d'expériences instituées par la Société française, M. Fourès fait remarquer « qu'il semble résulter de ces expériences, comme d'expériences multiples instituées aux Etats-Unis au Danemark, en Italie et ailleurs, que les femmes auraient pour les travaux sténographiques une habileté toute particulière, plus grande même que celle des hommes; la raison, continue-t-il, en est peut-être que ces travaux réclament une certaine finesse de trace, une certaine délicatesse de touche que les femmes paraissent naturellement plus susceptibles de réaliser que leurs concurrents masculins; quoiqu'il en soit, il est à désirer, vu les conditions d'infériorité sociale faites encore aux femmes de nos jours qu'elles puissent trouver dans l'art de la sténographie un nouveau débouché à leurs aptitudes spéciales. »

L'étude se termine sur cette parole de Paul Bert, bonne à méditer pour ce temps de surmenage : « La sténographie n'est pas encore entrée dans le domaine de l'enseignement, et c'est un grand tort, car elle représenterait tout simplement la valeur d'une bonne heure par jour que vous donneriez aux enfants ! »

Les cloîtres de la Cathédrale. — Tous les voyageurs qui passent à Cahors, ne se lassent pas d'admirer le magnifique cloître de notre Cathédrale, chef-d'œuvre de l'architecture de la Renaissance.

Ce cloître, parallélogramme de 22 mètres de base, éclairé par vingt arcades ogivales, a beaucoup souffert des hommes et de l'intempérie des saisons. C'est en 1504 qu'on le construisit, sous l'épiscopat d'Antoine de Luzech, et depuis lors aucune réparation sérieuse n'y a été faite. En attendant une restauration complète de ce bijou architectural, l'administration des cultes va faire reconstruire les toitures du cloître. On les recouvrira en ardoise comme les coupes de notre antique basilique.

CONCOURS

Le 1er septembre a eu lieu, sur le cours de la Grande-Chartreuse, le concours d'animaux reproducteurs.

Peu de bestiaux avaient été conduits, mais ceux qui concouraient étaient en général très beaux.

Voici le résultat de ce concours :

Taureaux. — 1re prime de 150 fr., M. Jean-Pierre Jargeau, à Saint-Pantaléon; 2e prime de 120 fr., M. Louis Brugières, à Laberry-Catus; 3e prime de 100 fr., M. Baptiste Richard, à Pradines; 4e prime de 80 fr., M. Jean Cazes, à Fontaines.

Vaches pleines ou suitées. — 1re prime de 120 fr., M. Manhiabal (hospice de Cahors); 2e prime de 100 fr., M. Pierre Savy, à Labéraudie; 3e prime de 80 fr., M. Jean Boussac, à Mercuès; 4e prime de 70 fr., M. Jean-Pierre Jargeau à Saint-Pantaléon; 5e prime de 60 fr.; M. Louis Brugières, à Laberry (Catus); 6e prime supplémentaire, de 50 fr., M. François Combarieu, à Sainte-Alauzie; 7e prime supplémentaire de 40 fr., M. Louis Malaret, aux Durands (Cahors).

Verrat. — 1re prime (réservée); 2e prime de 40 fr., M. Louis Bornes, à Soucirac.

Après avoir proclamé les lauréats de concours d'animaux reproducteurs, il a été décerné les primes du concours de greffage qui avait eu lieu à la dernière saison. Ces primes sont les suivantes :

1re prime de 50 fr., M. J.-P. Maury, de Cahors; 2e prime de 45 fr., M. Antoine Mériguet, de Labastide-Marnhac; 3e prime de 40 fr., M. Antoine Méjà de Cahors; 4e prime de 35 fr., M. Lagrèze, d'Arcambal; 5e prime de 30 fr., M. François Mouly, de Saint-Henry (Cahors); 6e prime de 25 fr., M. Michel Lacaze, d'Arcambal; 7e prime de 20 fr., M. Cyprien Richard, de Sauliac; 8e prime de 15 fr., M. Pierre Redoulès, de Cahors; 9e prime de 13 fr., M. Pierre Pechbert, de Lamagdelaine; 10e prime de 10 fr., M. Jean Besse, d'Arcambal; 11e prime 9 fr., M. Hilarion Constans, de Villesèque; 12e prime de 8 fr., M. Antoine Constant, de Labastide Marnhac.

Foire du 1er septembre. — La foire de Cahors du 1er septembre a été assez importante sous tous les rapports; il s'est traité beaucoup d'affaires sur les divers marchés.

Bœufs. — Bœufs amenés, 600 paires environ. Le cours n'a pas été en hausse sur les derniers marchés; ceux destinés à la boucherie se sont vendus de 28 à 30 francs les 50 kilos, poids vifs. Le cours des attelages n'était pas ferme.

Porcs. — Peu de porcs gras ont été amenés, mais, en revanche, il y en avait 600 environ pour l'élevage; les gras ont été livrés au prix de 46 à 49 francs (selon qualité) les 50 kilos, poids vif. Il s'en est vendu beaucoup, pour l'élevage, au prix de 15 à 25 francs, selon grosseur et qualité.

Moutons. — Moutons ou brebis amenés, 700 environ. Il y a une légère baisse sur les derniers marchés. Ceux destinés à la boucherie se sont vendus de 0 fr. 50 à 0 fr. 55 le kilo poids vif.

Chevaux. — Chevaux amenés, 35; mulets ou mules, 14; ânes, 9; il s'est traité quelques affaires sur ce marché.

Blé. — Blé en vente, 580 hectolitres; vendus 520; prix moyen, 19 fr. 80 l'hectolitre. Maïs. — Maïs en vente 95 hectolitre; vendus, 70, prix moyen, 14 fr. 35 l'hectolitre.

Place du Marché. — La place du marché a été bien approvisionnée en denrées de toutes sortes. Les volailles grasses et les poulets se sont vendus de 0 fr. 64 à 0 fr. 75 la livre, et les œufs de 0 fr. 65 à 0 fr. 70 la douzaine.

BOURSE. — Cours du 5 septembre 1888.

Table with 2 columns: Instrument and Price. Includes entries for 3 0/0, 3 0/0 amortissable, 4 1/2 0/0 1883, Actions Orléans, Actions Lyon, Action Panama, Obligations Orléans 3 0/0, Obligations Lombardes, Obligations Saragosse.

FAITS DIVERS

Mauvaise nouvelle pour les chasseurs. — Les renseignements recueillis un peu partout font craindre une année médiocrement giboyeuse.

L'hiver a été mauvais pour le gibier, en raison de sa prolongation, et surtout de la persistance des neiges qui, dans beaucoup de régions, ont couvert la terre pendant près d'un mois. Beaucoup de chevreuils, de lièvres, de lapins ont péri, et il paraît très probable que la plume n'a pas complètement échappé aux conséquences de la disette.

Un hiver sans fin a enjambé sur le printemps d'une façon absolument anormale, la ponte a été excessivement tardive.

Puis sont arrivées ces pluies peumandantes qui ont singulièrement contrarié l'élevage artificiel, comme on l'a constaté, surtout pour les perdrix, et qui ont dû exercer une fâcheuse influence sur les couvées de la plaine et l'élevage naturel.

Une comète. — L'observatoire de Nice vient de constater la septième apparition de la comète Faye, découverte en 1843 par le président du bureau des longitudes.

Son dernier passage au périhélie ayant été observé le 22 janvier 1881, à 16 h. 7 (4 h. 7 m. du soir), et la durée de sa révolution sidérale étant de 7 ans 566, elle devra donc repasser à son nouveau périhélie, c'est-à-dire l'endroit de son orbite où elle est le plus proche du Soleil, dans les premiers jours de septembre.

On pourra l'observer vers la constellation de la Chèvre.

Pluies de grenouilles

Les journaux du département de l'Ain rapportent le fait d'une pluie de grenouilles tombée, il y a quelques jours, dans les environs de Nantua :

« Non seulement sur le sol, sur les eaux d'un étang, on pouvait constater la présence d'une quantité considérable de ces batraciens, mais on en a trouvé même restés sur des branches d'arbres ou sur les toits des maisons.

« On a signalé nombre de fois des pluies d'animaux tels que grenouilles, crapauds, poissons, salamandres, anguilles, sangsues, vers de terre.

« Mais dans les faits rapportés, il y a tout d'abord à tenir compte de la part de l'erreur, de l'illusion des témoins. On a parlé, par exemple, des pluies de vers de terre. Des personnes à la campagne, ont pu constater sur le sol, après une violente ondée la présence d'une quantité considérable de ces vers, et elles en concluaient qu'ils étaient tombés avec la pluie.

« C'était évidemment une erreur, les vers avaient été simplement chassés de leurs galeries souterraines par l'envahissement des eaux provenant de cette pluie.

« Il est probable que souvent ainsi de prétendues pluies de crapauds, de grenouilles, de serpents, de sangsues terrestres ou d'insectes divers, n'ont pas été autre chose que la sortie du sol ou sur les feuilles, les herbes des buissons, par suite de l'inondation de leurs demeures ou de leurs refuges. »

Il est cependant certain que, parfois de violentes pluies d'orages sont accompagnées de la chute en plus ou moins grande quantité d'animaux aquatiques.

Un ballon à la mer. — Depuis quelques jours, on fait polygone du génie des expériences aérostatiques, sous la direction de M. Toulet et du capitaine du génie Mahauden.

Hier soir, à onze heures et demie, ces messieurs, accompagnés du lieutenant Croy, ont fait une nouvelle ascension. Ce soir, à neuf heures, soit vingt et une heures et demie, après leur départ, et malgré des télégrammes envoyés dans tous les sens, on est sans nouvelles des voyageurs. L'inquiétude est très grande. On craint que le ballon n'ait pris la direction de la mer du Nord et que les aéronautes n'aient péri. D'autre part, on télégraphie de Dunkerque :

« Un ballon est tombé dans la mer du Nord. Les aéronautes ont été sauvés par le steamer anglais Warrior et débarqués à Dunkerque ce matin. »

Il est probable que ce ballon est celui dont la dépêche d'Anvers annonce la disparition.

Librairie ABEL PILON, rue de Fleurus, 33, PARIS. A. LE VASSEUR & Co, ÉDITEURS. Livraison immédiate de tous les ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES. Gravures, Sans-Portes, Gravures en Couleur, etc. AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR. Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAIN DE FRANCS D'ACQUISITION. ESCOMPTÉ au COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES.

ETUDE

de M^e Auguste MAZIÈRES, avoué à Cahors, rue du Portail-Alban n° 10.

VENTE

SUR

Saisie immobilière

Fixée au jeudi, onze octobre mil huit cent quatre-vingt-huit, à midi précis, au Palais de Justice à Cahors, audience des criées et des vacations.

Suivant procès-verbal de M^e Duc, huissier à Cahors, en date du vingt-six juin mil huit cent quatre-vingt-huit, en forme dénoncé et transcrit ainsi que l'exploit de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors le deux juillet mil huit cent quatre-vingt-huit, volume 124 numéros 5 et 6.

Il a été procédé à la requête de la société anonyme le Crédit du Lot, dont le siège est à Cahors, rue du Lycée numéro 15, poursuites et diligences de M. Paul François Sirech, chevalier de la légion d'honneur, président du conseil d'administration de ladite Société, domicilié à Cahors, ayant constitué M^e Auguste Mazières près le tribunal civil de Cahors.

Sur la tête et au préjudice de Antoine Rascaouilles, boulanger, domicilié de la commune d'Albas.

A la saisie réelle des biens ci-après désignés.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente de ces biens a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, pour être tenu à

la disposition du public, et a été publié conformément à la loi.

A l'audience des vacations du 30 août dernier, le tribunal donnant acte de la publication dudit cahier des charges a fixé l'adjudication au jeudi onze octobre prochain.

BIENS

SAISIS ET A VENDRE

1° Un sol de maison, sis à Albas, commune dudit Albas, de contenance environ de cinquante centiares formant le numéro 459 du plan cadastral de la commune d'Albas, section H.

2° Une maison, sise à Albas formant le numéro 459 du plan cadastral, section H. Ladite maison est située à Albas, place de la Halle, confrontant avec ladite halle, Cavalier, chemins publics et ladite place de la Halle; elle se compose d'un rez-de-chaussée du côté de la place, d'un premier étage, d'un second étage; au rez-de-chaussée il y a deux portes à deux ouvrants, au premier étage deux croisées, au second étage deux croisées avec un balcon, rampe en fer; du côté de la rue il y a la porte d'entrée et une croisée au premier, le toit est à quatre tombants d'eau, couvert en tuiles plates.

Lesquels biens situés sur le territoire de la commune d'Albas, sont la propriété dudit Antoine Rascaouilles, ne sont jadis ni exploités par personne et sont abandonnés.

Ils ont été saisis sur sa tête et à son préjudice et sont tous situés sur le territoire de la commune d'Albas, canton de Luzech, arrondissement de Cahors département du Lot.

Les biens immeubles ci-dessus décrits seront vendus en un seul lot, sur la mise à prix de dix francs en sus des charges ci 10 fr.

NOTA. — Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèques légales qu'ils devront requérir cette inscrip-

tion avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme Cahors le quatre septembre mil huit cent quatre-vingt-huit.

L'avoué poursuivant, Signé : MAZIÈRES.

Enregistré à Cahors, le août mil huit cent quatre-vingt-huit, F^o C^o regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : BOUDET, receveur

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre le CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, ph^m, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^m.

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN

Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.

Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.

On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

GOVERNEMENT PORTUGAIS

Emprunt de 390,000 Obligations 4 1/2 % de 500 fr. ou £ 19.18 SH., ou 406 MARCS, ou 238 FL.

DES PAYS-BAS, ou REIS 90 \$ 000 Conversion des 257,627 Obligations Emprunt 5 % 1881

Etablissement de la régie des Tabacs Lois des 22 Mai et 23 Juin 1888. Décret royal du 13 Août 1888

Remboursement au pair, au plus tard en 75 années par tirages semestriels, à partir du 1^{er} Avril 1889

INTÉRÊT ANNUEL : 22 fr. 50 - Lt. 0.47.11 - 48 Mars, 27 - 40.74 Fl. - Rs 4 \$ 050

Payable par semestre, les 1^{er} Avril et 1^{er} Octobre de chaque année. En PORTUGAL, à PARIS, LONDRES, BERLIN, FRANCFORT-SUR-MEIN, DARMSTADT, AMSTERDAM, BRUXELLES.

Les intérêts et le remboursement des Obligations sont affranchis, par le Gouvernement Portugais, de toutes taxes ou impôts portugais, tant dans le présent que dans l'avenir, sauf pour les titres et les coupons présentés au paiement en Portugal.

Les Obligations 5 % de l'Emprunt 1881 sont appelées au remboursement par le Gouvernement Portugais à partir du 1^{er} Octobre de la présente année.

Les porteurs des Obligations 5 % 1881 pourront, par privilège, du 1^{er} au 31 Septembre effectuer, à leur gré, l'échange, titre par titre, de leurs Obligations 5 % 1881, coupon échéant le 1^{er} Octobre 1888 détaché, contre celles faisant partie de la présente émission; ils recevront, en outre une soulte de 27 fr. 50 c. par chaque Obligation échangée.

Les titres 5 % non présentés à l'échange seront remboursés à partir du 1^{er} Octobre 1888.

PRIX D'ÉMISSION : 479 FR. 50 C.

JOUISSANCE (En souscrivant Fr. 40 » A la Répartition Fr. 100 »

1^{er} Octobre 1888 (Du 20 au 25 Octobre 1888. Fr. 180 » (Du 20 au 25 Novembre 1888. Fr. 159 50

Les Souscripteurs effectuant la libération totale à la répartition auront droit à une bonification de 2 francs, ce qui fait ressortir le titre à 477 francs 50 centimes net.

A partir de la répartition, les Souscripteurs auront à toute époque la faculté de se libérer des termes à choisir sous bonification d'intérêts au taux de 4 % l'an.

Souscription ouverte le Mardi 11 Septembre A PARIS : BANQUE D'ESCOMPTE DE PARIS, pl. Vendôme; SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, 54, rue de Provence; CRÉDIT INDUSTRIEL ET COMMERCIAL, 72, r. de la Victoire; CRÉDIT LYONNAIS, 19, boulevard des Capucines; SOCIÉTÉ DE DÉPÔTS ET DE COMPTES COURANTS, 2, pl. de l'Opéra;

DÉPART. (Dans toutes les Succursales des Etablissements ci-dessus. EN PORTUGAL et à LONDRES, BERLIN, FRANCFORT-SUR-MEIN, DARMSTADT, BRISSE, AMSTERDAM, ANVERS, BRUXELLES, GENÈVE, BALE, etc.

Déclaration au Timbre le 31 Août 1888 Les formalités seront remplies pour l'admission à la coté officielle à PARIS, LONDRES, BERLIN, FRANCFORT, AMSTERDAM et BRUXELLES.

ON SOUSCRIT DES A PRÉSENT PAR CORRESPONDANCE

LA VELOUTINE Poudre de Riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau ADHÉRENTE & INVISIBLE Elle donne au teint une beauté et une fraîcheur naturelles Se défier des Imitations et Contrefaçons CH. FAY, inventeur Jugement du Tribunal civil de la Seine du 8 Mai 1875 9, Rue de la Paix, PARIS

COMPAGNIE CONTINENTALE EDISON SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 7,000,000 DE FRANCS SIÈGE SOCIAL : 8, Rue Caumartin, PARIS. BUREAUX EN PROVINCE : LYON, 17, Rue de Bât-d'Argent; ROUBAIX, 8, Rue des Lignes. ATELIERS de Construction & MAGASINS : IVRY, 45, Rue du Parc. USINES CENTRALES D'ÉCLAIRAGE : PARIS, Cité Bergère, Palais-Royal. FOURNISSEUR DES MINISTÈRES de la Guerre, de la Marine, des Beaux-Arts, de l'Instruction publique, de l'Agriculture et du Commerce. En France, plus de 100,000 Lampes en fonction. Les Usines Centrales suivantes sont installées avec le matériel de la C^o EDISON : ST-ÉTIENNE, DIJON, MARSEILLE, NANCY, ST-TROPEZ, LAGNIEU, TOURY, VALLAULD, Éclairage des Théâtres de L'OPÉRA, DU FRANÇAIS, DE L'OPÉRA DE LA GAITÉ DU VAUDEVILLE, DU PALAIS-ROYAL, DES MENUS-PLAISIRS, ETC., ETC. Envoi franco des Prix-Courants sur demande. Installations pour Usines, Hôtels particuliers, etc., avec moteurs à gaz perfectionnés.

Établissement Hydrothérapique CHEZ M^{me} SABATIÉ CAHORS, 6 - Allées Fénelon, 6 - CAHORS Bains de toute nature - Hydrothérapie complète chaude et froide. - Étuves. - Chambres pour malades. Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être. Toutes les Baignoires sont émaillées. TARIF : Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble 1 fr. Étuves, avec soins particuliers 2 fr. 50 Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc. 2 fr. Bain simple 0 fr. 75 Bains médicamenteux 1 fr. 50 Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels 1 fr. 50 Barèges, Vichy, de Pennes, etc. 1 fr. 50 Linge compris. On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

VICHY Administration - Paris, 8, Boulevard Montmartre PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles. SELS de VICHY pour BAINS. - Un rouleau pour un Bain. SUCRE D'ORGE DE VICHY. - Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE Dépôt chez tous les marchands d'eaux minérales, Droguistes et Pharmaciens Maison spéciale d'Accouchement DIRIGÉE PAR M^{me} Angèle Raymond Gérardgeorge Maitresse Sage-Femme Rue des Augustins, 28, et place Ville-bourbon, 1, Montauban (T-et-G.) PREND DES PENSIONNAIRES Guérison radicale des Maladies de Matrice

GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison. Maison de Confiance PONTIÉ Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur. Jacques FONTÈS Successeur Boulevard Gambetta et rue Fénelon. - CAHORS Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Etoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mousselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. - Envoi d'échantillons sur demande. - Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs. Nota. - L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance. Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.

LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES Ayant obtenu la Grande MÉDAILLE D'OR à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878 FOURGEAUD & LACOSTE PÉRIQUEUX Il est facile d'imiter : Il est difficile de créer l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sagin forment essentiellement la base. Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE. On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.

L'ATLAS NATIONAL Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc. NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc. 125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France. L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent. ou en 25 séries à 75 centimes ne reviendra qu'à 18 fr. 75 AVEC 425 CARTES COLORIÉES La 1^{re} liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires. Un spécimen gratuit à VIVALD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adressez, 75 cent. timb., pour recevoir la 1^{re} série.

ELEGANCE - PLUS DE DOS RONDS - SOUTIEN avec les BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage. Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr. Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors. Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture. MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC